

## DES JEUNES EN RUPTURE D'ÉCOLE ? UN PROGRAMME INTERMINISTÉRIEL DE RECHERCHE SUR LES « PROCESSUS DE DÉSCOLARISATION » FRANÇOISE OEUVRARD\*

### LES ORIGINES DU PROGRAMME

Dans l'inventaire réalisé par le comité scientifique du Centre Alain Savary en 1999, les moments clefs où se construit la difficulté voire le décrochage des élèves apparaissent comme une des thématiques encore peu ou pas suffisamment investies par la recherche.

La même année, le Ministère met en place le programme intitulé « Nouvelles chances » pour les « jeunes qui interrompent prématurément leur formation et qui se trouvent ensuite en grand danger d'exclusion professionnelle et sociale ». Il est précisé dans la circulaire qui met en place ce programme que « l'école est responsable d'éduquer, d'instruire et de former les élèves qu'elle accueille. Mais elle est aussi responsable du devenir de ceux qui la quittent ». Il est envisagé à la fois des actions « dans des sites-pilotes pour accueillir et rescolariser des enfants de moins de 16 ans qui échappent à la scolarité obligatoire » et « des recherches pour mieux connaître ces jeunes et mieux comprendre leur abandon précoce<sup>1</sup> ».

De leur côté, à partir de préoccupations apparemment très éloignées de celles des acteurs des ZEP, les statisticiens du Ministère<sup>2</sup> s'intéressent à ces mêmes jeunes ; d'après leurs calculs, les taux de scolarisation entre 14 et 16 ans sont inférieurs à 100 % ; ils s'interrogent alors sur la signification à accorder à ces chiffres, s'agit-il d'une erreur de mesure ou bien certains jeunes quittent-ils réellement l'école avant 16 ans ?

C'est donc dans le contexte d'une politique éducative visant l'intégration et l'insertion sociale des jeunes en risque d'exclusion que quelques personnes travaillant avec le Centre Alain Savary, proposent que le Ministère finance des

recherches sur le problème des jeunes « décrocheurs », en particulier ceux qui sortent du système scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire.

Toutefois, pour le ministère de l'Éducation, lancer un programme de recherche sur une question où le rôle d'intégration de l'école républicaine est mis en cause, ne va pas de soi, et ce projet suscite bien des résistances et des hésitations avant de voir le jour. Les partenaires d'autres institutions sollicitées pour cofinancer ces recherches vont alors contribuer à le faire exister : l'appel à projets sera lancé fin 1999 conjointement par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la Justice (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse), le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et la Délégation interministérielle à la Ville (DIV). Le premier partenaire y trouve un intérêt inhérent à ses missions inscrites dans la loi : offrir une formation à tous les enfants soumis à l'obligation scolaire<sup>3</sup>. Le second prend en charge des mineurs en grandes difficultés pour lesquels l'école est une voie pour recouvrer une place dans la société. Le troisième, se penchant sur l'immigration et ses effets, n'est pas insensible à l'accès ou non à l'école des jeunes issus de l'immigration. Enfin, le quatrième partenaire, traitant de la ville ne peut rester indifférent à un fait social qu'on peut estimer (quelquefois à tort) caractéristique des milieux urbains.

Début 2000, 36 équipes déposent un projet ; 12 sont retenues (dont 8 financées directement par le programme) par un comité scientifique présidé par Dominique Glasman (qui, comme président du comité scientifique du centre Alain

Savary pouvait faire le lien avec les réflexions et les travaux menés dans le cadre du Centre).

### LES QUESTIONS SOUMISES AUX CHERCHEURS

Il fallait tout d'abord répondre scientifiquement à la question de savoir combien il y a de « décrocheurs », c'est-à-dire vérifier le bien fondé de rumeurs émanant de diverses sources : des professionnels de l'enfance et de la jeunesse s'accordaient pour dire qu'un nombre croissant d'enfants, soumis à l'obligation scolaire, n'étaient plus scolarisés. Cette réalité pouvait recouvrir des situations variées, de l'absentéisme régulier jusqu'à l'abandon complet de la scolarité (sans omettre les situations d'enfants et d'adolescents qui n'ont jamais eu accès à l'école, les migrants primo-arrivants par exemple).

C'est un fait de société à partir duquel les discours en sciences humaines et ceux du sens commun se recoupent souvent autour de l'idée selon laquelle l'absentéisme scolaire affecte le projet d'intégration de l'école républicaine, peut faciliter l'entrée des plus jeunes dans la délinquance et participer au renforcement du sentiment d'insécurité des populations car ces jeunes en marge de l'école sont visibles dans les rues, les lieux publics, les centres commerciaux, etc. La « déscolarisation » s'est alors constituée en problème de société conduisant les pouvoirs publics à réagir face à des processus qui, de fait, excluent certains jeunes des voies d'insertion sociale et professionnelle.

L'appel à projets de recherche exprime une commande publique : dans l'idéal, des actions en cours se réalisent en concertation avec des chercheurs et

\* Françoise Oeuvarard, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective (francoise.oeuvarard@education.gouv.fr)

1. Extrait de la circulaire n° 99-071 du 17 mai 1999.

2. À la direction de la programmation et du développement, appellation de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) entre 1997 et 2002.

3. Pour mémoire : « L'obligation scolaire a été introduite dans la législation républicaine française par la loi du 28 mars 1882. Elle comporte une double obligation : l'inscription dans un établissement scolaire ou l'instruction dans la famille de tous les enfants de 6 à 16 ans et le respect de l'assiduité scolaire qui s'impose tout à la fois aux parents et aux enfants. Elle a pour corollaire l'obligation faite à la Nation de garantir à l'ensemble des enfants d'âge scolaire les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires à leur scolarisation. »

celles à venir doivent s'inspirer des résultats de l'appel d'offres. Cette commande dessine également un cadre assez contraignant : une série de questions pour lesquelles les commanditaires attendent des réponses devant les éclairer sur les décisions à prendre dans ce domaine.

La commande était centrée sur une meilleure connaissance des jeunes concernés et de leurs trajectoires, sur le rôle que peuvent jouer les institutions et leur mode de fonctionnement dans ce processus d'exclusion. Elle ne portait donc pas sur l'étude des dispositifs préventifs ou palliatifs qui peuvent être mis en place par diverses institutions pour traiter de la déscolarisation.

Pour atteindre les objectifs visés, il est apparu indispensable de susciter un ensemble de recherches coordonnées. Une collaboration entre équipes sur un même sujet se justifiait par la diversité des aspects du problème à traiter, mais également par les formes différentes qu'il peut prendre selon les territoires. En effet, on faisait l'hypothèse que tant l'intensité du phénomène que ses origines et la façon de l'envisager sont différentes selon les régions, les espaces et les types d'habitat (ruraux, cités de banlieues, centres urbains) même si les caractéristiques d'un territoire peuvent être interprétées comme une spécificité des contextes sociaux. Ainsi, les équipes étaient incitées à choisir les terrains de recherche dans des secteurs géographiques diversifiés et repérés en fonction de caractéristiques prédictives de la situation à étudier (collèges de ZEP, à fort taux d'absentéisme, turn-over élevé parmi les élèves, signalements par les services de police ou de justice...). Les équipes ont été retenues, en premier lieu sur le critère de la qualité scientifique de leur projet, mais également avec le souci de diversifier les approches (populations ou lieux) et les terrains (urbains, ruraux, province, Île-de-France, etc.). Néanmoins, il faut tenir compte dans la lecture des résultats du fait que les terrains choisis étaient situés principalement dans des zones défavorisées, que les jeunes ont été contactés majoritairement par le biais d'établissement de ZEP ou de dispositifs relais. De ce fait, bien que certains chercheurs aient mentionné l'existence de « décrocheurs » dans des milieux sociaux favorisés, les jeunes étudiés sont presque exclusivement issus de milieux populaires.

### **LES JEUNES « DÉSCOLARISÉS » : QUI SONT-ILS ?**

La diversité des approches et des terrains choisis par les équipes retenues a permis de remplir le double objectif visé : d'une part, une description des jeunes concernés, déscolarisés (ou jamais scolarisés) avant l'âge de 16 ans (il était expressément demandé que les recherches portent sur des jeunes soumis à l'obligation scolaire), d'autre part, une analyse des processus conduisant les enfants ou les adolescents à quitter (ou ne pas fréquenter) le système scolaire.

Traiter le premier point supposait tout d'abord le repérage du phénomène, travail préalable qui a créé les premières difficultés de la recherche pour de nombreuses équipes, difficultés de contact, d'accès au terrain, de travail d'enquête et d'entretien avec des jeunes marginalisés (positionnement du chercheur, prise de rendez-vous...) mais cette première approche a également été l'occasion d'un travail de définition et de retour sur les catégories utilisées, leur mode de construction, leurs usages. Les termes employés et leurs définitions sont divers, ils varient selon les institutions et les professionnels : « déscolarisés », « non scolarisés », « absentéistes », (parmi lesquels on peut distinguer les absentéistes « lourds », « décrocheurs », « présents-absents », « exclus de l'intérieur », etc. Certains chercheurs ont tenté une quantification sur des territoires bien définis (le plus souvent des ZEP).

Les données recueillies dans le cadre de ces recherches devaient, en particulier, permettre de repérer la diversité des situations et des populations concernées. Les institutions commanditaires devaient pouvoir s'appuyer sur ces travaux pour organiser de façon pertinente une collecte d'informations, préalable nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions. Les analyses sur le mode de recueil des données sur l'absentéisme dans les établissements ont, par exemple, alimenté la réflexion d'une équipe chargée à la DEP<sup>4</sup> de la mise en place d'outils de mesure homogène et plus fiable du phénomène (voir plus loin).

Sur ce point, les chercheurs ont constaté que les variations des chiffres de l'absentéisme selon les établissements ou les zones géographiques, sont comme les mesures de la violence en milieu scolaire, tributaires non seulement de diffé-

rences concernant les comportements des élèves mais aussi concernant l'intérêt du personnel pour le problème...

En général, les chercheurs ont rejeté toute naturalisation du phénomène, ils n'ont pas voulu construire de typologie et ont plutôt rendu compte de la diversité des situations et des processus à travers la présentation de cas singuliers.

### *Cumuls de facteurs sociaux et familiaux qui s'articulent avec des difficultés scolaires*

Les jeunes rencontrés par les chercheurs, qui sont hors de l'école avant la fin de la scolarité obligatoire, sont principalement des jeunes de 14 à 16 ans issus des couches les plus marginalisées des catégories populaires ; il vivent en outre dans des contextes familiaux souvent difficiles. Les garçons sont surreprésentés, mais sont aussi les plus « visibles » ; la déscolarisation des filles, qui peut prendre des formes moins « agressives » que celle des garçons, n'est pas absente des observations.

Les chercheurs insistent le plus souvent sur la convergence des facteurs sociaux et familiaux avec des difficultés scolaires. La déscolarisation est le résultat d'une série de ruptures (y compris dans le parcours scolaire), il y a des moments clés où les risques de « décrochage » sont plus importants, (entrée dans un nouveau cycle ou établissement, passage de l'école au collège par exemple).

### *Avec perte de sens des apprentissages*

Sur la question des rapports de ces jeunes à l'école et aux apprentissages, les réponses sont nuancées. Le rejet de l'école souvent manifeste dans le discours des jeunes eux-mêmes est loin d'être confirmé après un entretien approfondi. Les chercheurs rendent compte plutôt d'un sentiment d'ambivalence, d'injustice ou même de souffrance face aux jugements scolaires négatifs. Les jeunes quittent une école où ils ne trouvent plus leur place et où ce qui s'y passe n'a plus de sens pour eux.

Leur sortie de l'école peut également être interprétée comme une solution de survie face à des tensions trop fortes entre le monde de l'école, d'un côté, et celui dans lequel ils vivent, de l'autre, notamment pour des jeunes engagés dans des activités multiples.

4. Direction de l'évaluation et de la prospective (ex-DPD) commanditaire de l'appel d'offres avec la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) pour le ministère de l'Éducation nationale.

## LA « DÉSCOLARISATION » INTERROGE LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES

Le processus d'orientation ou le verdict d'échec que le jeune voudrait éviter en anticipant par son propre décrochage, une orientation mal acceptée par l'élève ou par sa famille contribuent au processus de déscolarisation (en particulier une orientation mal acceptée dans les structures de l'enseignement spécialisé). Les réorientations, les changements d'établissement et surtout les délais d'affectation peuvent être déterminants, problème très aigu quand il s'agit de trouver une structure de scolarisation pour des jeunes migrants « primo-arrivants ».

En général, les recherches ont montré comment le fonctionnement (et surtout le dysfonctionnement) d'un établissement, d'une structure scolaire ou éducative, d'une classe peut contribuer à déstabiliser des jeunes déjà fragilisés par leur contexte social ou familial et leurs difficultés scolaires.

Ces quelques lignes ne sauraient rendre compte de l'ensemble des résultats des recherches et bien des points ont été soulevés notamment la relation entre déscolarisation et délinquance, le rôle des groupes de pair, du quartier, etc.

### LA RÉCEPTION DE CES TRAVAUX ET LEURS USAGES

Quand les rapports de recherche sont remis, fin 2002, le contexte politique a changé. Cette évolution du contexte entre la commande de recherche et la remise des rapports, qui change le mode de réception et l'usage des travaux, illustre à nouveau la différence de temporalité entre commanditaires et chercheurs...

En effet, le problème de la « déscolarisation » dont certains responsables dans l'institution scolaire avaient tendance à nier l'existence en 1999, est devenu, quand les recherches ont été terminées, un problème social qui suscite beaucoup d'intérêt, les rapports sont très attendus, la presse, spécialisée ou non, s'empare de la question et les chercheurs sont souvent sollicités pour intervenir. Mais ce qui est au centre de l'intérêt porté à ce problème n'est plus tant l'insertion de jeunes en grande difficulté que le désordre réel ou supposé engendré par des adolescents en rupture d'école.

Les résultats des recherches ont en particulier été mobilisés dans le cadre d'un groupe de travail installé à l'automne

2002 pour « examiner les moyens de soutenir et de responsabiliser les familles afin de remédier aux manquements à l'obligation scolaire ». Il faut souligner que l'origine de cette initiative ne revient pas au ministre chargé de l'éducation mais au ministre de l'intérieur. Celui-ci demande aux ministres chargés de l'éducation et de la famille de mettre en place un groupe de travail à la suite des vives réactions provoquées par l'introduction dans le projet de loi sur la sécurité intérieure d'une amende de 2000 euros à l'encontre des parents dont les enfants sont absents plus de quatre demi-journées par mois.

Les recherches disponibles à l'époque ont été communiquées au groupe de travail, plusieurs équipes ont été auditionnées et ces travaux ont sans aucun doute influencé la rédaction du rapport final. En témoigne, par exemple, la différence de tonalité des textes entre l'installation du groupe où l'accent est mis sur la relation entre absentéisme et insécurité et le préambule du rapport final qui insiste sur la complexité d'un problème social. Le communiqué de presse initial indique que « la mise en place de ce groupe de travail s'inscrit dans la perspective de la loi d'orientation sur la sécurité intérieure. Il s'agit de lutter contre l'absentéisme des enfants et des adolescents, fortement corrélé à l'échec scolaire et qui contribue à faciliter le passage à la délinquance ». Quelques semaines après, le rapport final<sup>5</sup> est établi à partir d'un constat en 3 points énoncé comme suit :

« 1. *Le non-respect de l'obligation scolaire est un phénomène complexe. Il est très souvent signe d'un mal-être de l'élève, de souffrances qui peuvent être d'origine scolaire, personnelle ou familiale.*

2. *Le droit en vigueur en matière d'obligation scolaire se caractérise par une complexité et parfois une incohérence telles que son application peut se révéler inefficace ou inéquitable.*

3. *Le dispositif de suspension des prestations familiales est particulièrement injuste ».*

Si certains éléments issus des recherches du programme ont convaincu les membres du groupe de travail, cela ne veut pas dire, loin s'en faut, que les mesures prises à l'issue de ce rapport reflètent les conclusions de la plupart des chercheurs : ce rapport a en effet abouti à un ensemble de mesures relatives à l'as-

suidité scolaire, applicables à la rentrée 2003, qui visent en particulier à la « *responsabilisation des familles* » par la création de « *modules de soutien à la responsabilité parentale* », et par la mobilisation des établissements scolaires sur les problèmes de l'absentéisme.

En effet, « responsabiliser les familles » suppose une information fiable sur les absences. Dans le cadre de sa mission de collecte et d'analyse de données statistiques, la Direction de l'évaluation et de la prospective au Ministère, un des partenaires de l'appel d'offres, a fait usage de ces travaux pour réfléchir à la mise en place d'outils de mesure de l'assiduité des élèves et pour adapter le module d'enregistrement des absences dans le logiciel GEP<sup>6</sup> en usage dans les établissements scolaires.

Il reste bien entendu, dans d'autres cadres institutionnels, à s'emparer des nombreuses questions soulevées par ces recherches, qui sont autant de points en débat et qui concernent l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation.

En effet, ces recherches posent des questions de politique éducative et révèlent de multiples tensions qui sont autant de contradictions auxquelles sont exposés les enseignants, notamment des questions autour du traitement des difficultés d'apprentissage, du « grand échec scolaire », de la « remobilisation » des élèves, de l'adaptation des pédagogies et/ou des contenus, des modalités d'évaluation des élèves, de « l'individualisation des parcours », des dispositifs de remédiation, etc.

Parmi ces questions :

- Pour remotiver ces élèves faut-il des contenus et des pratiques pédagogiques adaptés ? Sachant que les jeunes en difficulté considèrent qu'ils ont quitté une école où ils ne trouvaient pas leur place, mais qu'ils sont toujours en demande d'École.
- Une pédagogie « adaptée » peut être nécessaire pour des élèves en difficulté, mais comment la mettre en œuvre en évitant stigmatisation, reconstitution de filières de relégation ? Comment résoudre la tension entre la recherche d'une solution dans un dispositif particulier qui peut être perçue comme une mise à l'écart et le maintien dans un cursus ordinaire ?
- Que veut dire pour des élèves en grande difficulté « élaborer un projet personnel » ?

5. Remis en mars 2003, consultable sur <http://ww.famille.gouv.fr>

6. Gestion des élèves et des personnels (application informatique)

Certes, aider ces jeunes à élaborer un « projet personnel » est une constante des pratiques dans tous les dispositifs de rescolarisation, mais comment des jeunes, dont la situation familiale et sociale est dans la plupart des cas très précaire, pourraient-ils construire un projet d'avenir ?

- Le contrôle de l'assiduité des élèves : comment, dans quel but ?

Prévention ou sanction ? Sanction de l'élève (et/ou de sa famille) qui ne respecte pas les normes scolaires ou prévention de ces comportements ce qui suppose une analyse des origines et une recherche des solutions dans le cadre de l'école ? Peut-on se satisfaire de renforcer les modalités de contrôle et d'améliorer la gestion technique des absentéistes ?

- Faut-il tenir compte des distances culturelles de certains élèves par rapport à la norme scolaire ?

Par exemple faut-il regrouper, traiter à part, scolariser ensemble certaines populations pour mieux prendre en compte leurs spécificités (par exemple des classes ou des écoles pour gitans) ? Mais des recherches ont montré que l'hétérogénéité sociale et culturelle dans les classes ou les écoles favorisent en particulier la scolarisation d'enfants qui appartiennent à des groupes ayant une forte culture communautaire.

- Le partenariat entre institutions est nécessaire mais comment éviter la confusion des rôles ?

Pour traiter les problèmes soulevés par ces jeunes, de nombreuses institutions et professionnels se mobilisent (enseignants, éducateurs, associations, élus..., notamment dans le cadre de la « veille éducative »), pour réunir des informations, trouver une solution adaptée à chaque jeune, au risque de multiplier

les intervenants et de soulever des conflits d'objectifs ou de pratiques entre les différentes institutions : faut-il considérer qu'il y a un objectif prioritaire, est-il légitime de choisir entre rescolariser ou traiter les problèmes sociaux, économiques... ?

Enfin, les résultats de ces recherches posent le problème général des limites de la prise en charge par l'école des problèmes qui trouvent en majeure partie leur origine dans les conditions socio-économiques de familles touchées durablement par la pauvreté, le chômage, la précarité...

Vous voulez être sûr de recevoir X.Y.Zep ? Prévenez-nous de tout changement de destinataire, d'adresse...

*Les rapports de recherche ont été remis fin 2002 et les principaux résultats ont été exposés aux commanditaires au cours d'un séminaire en mars 2003. Ces rapports ont ensuite été rendus publics et sont disponibles en ligne sur <http://cisad.adc.education.fr/descolarisation/> ou sur le site Eduscol de la Direction de l'enseignement scolaire <http://eduscol.education.fr/D0169/default.htm>. Les résultats ont fait l'objet de nombreux articles ou numéros de revues (voir la rubrique « Pour en savoir plus ») et un ouvrage collectif est en préparation (à paraître en 2004 aux éditions La Dispute).*



Vous trouverez sur le site du Centre Alain Savary (<http://www.inrp.fr/zep>) (rubrique « dispositifs relais », puis « recherches et études ») la présentation détaillée des références bibliographiques citées ci-dessous.

À l'exception de celui de Carole Asdih, les articles cités ci-dessous sont issus du programme interministériel de recherches sur « Les processus de déscolarisation ». Ils ont été publiés dans trois revues de sociologie qui leur ont consacré un numéro spécial sur le thème : « Les contradictions de la 'démocratisation' scolaire » pour Les actes de la recherche en sciences sociales; celui de « Prévenir les ruptures scolaires » pour VEI Enjeux et « Le décrochage scolaire » pour Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle.

Bertrand GEAY, « Du 'cancre' au 'sauvageon'. Les conditions institutionnelles de diffusion des politiques d'insertion et de 'tolérance zéro' », in *Les actes de la recherche en sciences sociales*, « Les contradictions de la 'démocratisation' scolaire », n° 149, sept. 2003, pp. 21-31.

(Voir aussi Bertrand Geay, « La construction institutionnelle de la 'déscolarisation' », in *VEI Enjeux*, n° 132, mars 2003, pp. 19-27 et « Catégorisation des trajectoires et méconnaissance institutionnelle. La construction du regard sur le 'déscolarisé' », in *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 2, 2003.)

Stéphane BONNÉRY, « Le décrochage scolaire de l'intérieur : interaction de processus sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, « Le décrochage scolaire », vol. 36, n° 1, 2003, pp. 39-58.

Maryse HÉDIBEL, « Résultats catastrophiques, un changement radical s'impose. Arrêts de scolarité : les paradoxes institutionnels », in *VEI-Enjeux*, n° 132, mars 2003, pp. 71-89.

(Voir aussi Maryse Hédibel, « Des élèves qui n'en sont plus : les arrêts de scolarité avant 16 ans », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, vol. 36, n° 1, 2003, pp. 15-36.)

Daniel FRANDJI, Pierrette VERGÈS, « Le détachement scolaire. Des parcours chaotiques de scolarisation entre les collèges et ailleurs », in *VEI-Enjeux*, n° 132, mars 2003, pp. 59-70.

Mathias MILLET, Daniel THIN, « Remarques provisoires sur les 'ruptures scolaires' des collégiens de familles populaires », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, vol. 36, n° 1, 2003, pp. 109-128

(Voir aussi Mathias Millet, Daniel Thin, « Une déscolarisation encadrée. Le traitement institutionnel du 'désordre scolaire' dans les dispositifs-relais », in *Les actes de la recherche en sciences sociales*, n° 149, sept. 2003, pp. 32-41; Mathias Millet, Daniel Thin, « La déscolarisation comme processus combinatoire », in *VEI-Enjeux*, n° 132, mars 2003, pp. 46-58.)

Carole ASDIH, « Étude du discours de collégiens en décrochage : conduite à l'école, relations avec les acteurs institutionnels, projets d'avenir », in *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, vol. 36, n° 1, 2003, pp. 59-83.